

Relations Maroc-UE : Le bilan 2019

27.12.2019 | Relations Maroc-UE : Le bilan 2019

Le Maroc a poursuivi, au cours de l'année 2019, le processus de consolidation de ses relations avec l'Union européenne (UE), indique jeudi le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Dans un communiqué sur son bilan au titre de l'année qui s'achève, le ministère souligne que les relations séculaires et distinguées entre le Maroc et l'Union européenne ont contraint les ennemis de l'intégrité territoriale du Royaume à intensifier leurs manœuvres ratées au sein de toutes les institutions de l'UE pour tenter de les miner.

Le Maroc a poursuivi, dans ce contexte, le processus de consolidation de ses relations avec l'Union européenne à travers:

- L'amendement de l'accord de partenariat et de libéralisation des échanges (qui inclut le secteur de l'agriculture, de l'alimentation et des produits marins) ainsi que de l'accord de pêche maritime.

– La tenue de réunions au niveau ministériel avec les hauts responsables de diverses institutions européennes, afin de les sensibiliser à l'importance de la coopération entre les deux parties dans tous les domaines.

– La tenue de nombreux rounds de négociations sur les accords Maroc-UE, notamment l'accord de partenariat et la libéralisation des échanges (qui incluent le secteur de l'agriculture, de l'alimentation et des produits marins), ainsi que l'accord de pêche maritime, afin de préserver les intérêts suprêmes du Royaume, à travers lesquels il a été confirmé et de manière claire sur la continuité de l'application de ces accords aux provinces du sud du Royaume.

– La mobilisation de toutes les ressources pour recueillir un soutien adéquat au sein des institutions de l'Union européenne, notamment parmi les États membres du Conseil et du Parlement européen, afin de ratifier ces accords. Après l'approbation de l'accord de partenariat et de la libéralisation des échanges, ainsi que l'accord sur la pêche maritime à l'unanimité au sein du Conseil et à une écrasante majorité au Parlement européen, les deux parties ont œuvré pour ouvrir une nouvelle page dans leurs relations, à travers:

– Le lancement d'une réflexion commune dans le cadre d'un nouveau cadre contractuel pour un partenariat répondant aux aspirations de chacun des partenaires, adapté à la nouvelle réalité. Dans ce cadre, le ministère a organisé en juillet, en partenariat avec l'Union européenne, une retraite à Skhirat afin d'activer les mécanismes de travail prévus dans l'accord de partenariat.

– La reprise des contacts sur les questions d'intérêt commun à travers la tenue du 14e Conseil d'association Union européenne-Maroc sur le thème "Partenariat euro-marocain pour une prospérité commune", tenant compte de la vision royale d'un partenariat ambitieux, global et équitable pour les deux parties.

Cette session a été sanctionnée par l'adoption de la "Déclaration politique commune", considérée comme la première du genre dans l'histoire des relations entre les deux parties et un document sans précédent dans le contexte des relations de l'Union européenne avec un pays voisin du sud de la Méditerranée, et constitue une forte claquette pour certaines parties qui doutent de ce partenariat.

A travers ce document, les deux parties ont pris pour la première fois une position commune et adopté un langage commun sur la question du Sahara marocain, renouvelant leur soutien aux efforts du Secrétaire général des Nations Unies visant à poursuivre le processus politique pour parvenir à une solution politique juste, réaliste, pragmatique, durable et acceptée par les parties, basée sur le consensus conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, particulièrement la résolution 2468 (30 avril 2019). Elles ont aussi encouragé l'implication de toutes les parties, y compris l'Algérie, à poursuivre leurs obligations avec réalisme et cohérence dans le cadre d'arrangements conformes aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies. Il a également été convenu de promouvoir le partenariat bilatéral, de reprendre les réunions du groupe de travail sur de nouvelles bases, de relancer le dialogue politique sur de nombreux sujets d'intérêt commun, d'élargir les perspectives de partenariat et de donner un coup d'accélérateur à la coopération dans les domaines économique et financier, de la

migration. Cette déclaration marque un nouveau tournant dans le partenariat entre le Maroc et l'Union européenne vu qu'elle reconnaît les nombreuses réformes entreprises par le Maroc volontairement et régulièrement depuis son indépendance pour construire sa voie de développement et réaffirme son rôle important sur la scène continentale qui illustre la vision clairvoyante de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et qui fait du Royaume un partenaire incontournable dans la recherche de solutions communes, qu'il s'agisse de questions de développement, de migration, de sécurité ou de stabilité régionale.

Par ailleurs, la Déclaration reflète l'engagement des deux parties vis-à-vis de leur partenariat historique, riche et fructueux, né depuis plus d'un demi-siècle, ainsi que leur détermination à mettre en valeur les acquis concrets que les deux parties ont accumulés au service de leurs intérêts mutuels. Cette Déclaration vise à édifier un partenariat renouvelé en restructurant et en rééquilibrant la coopération entre le Maroc et l'Union européenne selon des approches plus flexibles et plus efficaces, tenant compte des évolutions aux niveaux européen, régional et international et du rôle remarquable du Maroc en tant que pays actif, crédible et incontournable aux niveaux régional et international. La Déclaration traduit, en outre, la convergence de vues entre le Maroc et l'Union européenne pour construire un modèle de partenariat solide dans un environnement régional et mondial confronté à plusieurs difficultés et défis. D'autre part, la Déclaration réaffirme l'engagement des deux parties à réfléchir à un nouveau cadre contractuel pour un partenariat répondant aux aspirations de chacun des partenaires, en ligne avec la nouvelle réalité, et s'appuyant sur les conclusions de la réflexion envisagée dans le cadre des mécanismes de travail prévus dans l'accord de partenariat.

Source

: <https://www.infomediaire.net/relations-maroc-ue-le-bilan-2019/>